

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 25 septembre 2009 - 19h00

COMPTE-RENDU

1. Approbation du procès verbal de la dernière séance.

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le procès verbal de la séance du 25 juin 2009.

2. Administration Générale

- *Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal.*

Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation accordée :

Décision 06-2009 : Signature du marché de travaux d'extension du réseau d'eaux usées avec la société SBCEA (231 084,25 € H.T).

Décision 07-2009 : Signature du contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet BLEHER pour la construction de la salle de sports.

Décision 08-2009 : Signature du contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet L'HYVER-BRECHET-LOHE pour les travaux de rénovation de la mairie.

Décision 09-2009 : Signature du contrat de maintenance des installations de chauffage et climatisation avec la société MISSENARD QUINT (4 135 € H.T/an).

Décision 10-2009 : Signature de l'avenant n°1 du contrat de maîtrise d'œuvre de l'extension de l'école primaire du Gourandel.

- *Atelier-relais n°2 – Signature convention de location*

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de location de l'atelier-relais n°2 avec la société ATHAV jusqu'au 30 septembre 2011 (405 €/mois).

- *Gymnase collège Mathurin Martin – Signature convention d'utilisation.*

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer deux conventions de mise à disposition de locaux avec le collège Mathurin Martin:

- Gymnase pour le club de badminton (5.03 €/ heure).
- Salle multimédia pour le club informatique (300 €/an).

3. Finances.

- *Travaux de rénovation de la Mairie – demande de subvention.*

Le cabinet d'architecture L'HYVER-BRECHET-LOHE de PONTIVY a chiffré les travaux de rénovation de la Mairie à la somme de 830 000 € H.T à laquelle il convient d'ajouter les honoraires des architectes (10.20% : mission de base, études EXE, DQE) et les intervenants extérieurs pour le contrôle technique et la coordination SPS. L'estimation globale des travaux qui est de 963 000 € H.T servira de base aux différentes demandes de subvention auprès des financeurs habituels.

Le projet proposé consiste à réaménager l'intérieur du bâtiment avec une redistribution des espaces de travail (bureaux et salles de réunion...) tout en mettant en conformité aux normes actuelles l'installation électrique, informatique et thermique et en créant un ascenseur permettant un accès à tous les niveaux y compris la partie comble qui sera aménagée en salle de réunion et espaces de travail. L'isolation thermique du bâtiment sera traitée par le remplacement de l'ensemble des ouvertures, la réfection de la toiture et son isolation.

- *Projet de remplacement du sol de la salle d'arts martiaux – demande de subvention.*

Le Conseil Municipal décide de solliciter une aide financière du Conseil Général du Morbihan (aide aux équipements sportifs) pour le changement du sol de la salle d'arts martiaux dont le coût est estimé à 7 350 € H.T.

- *Projet de construction d'un pôle culturel – déclaration d'intention à la DRAC.*

Afin de prendre rang auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires culturelles) ainsi que les financeurs potentiels tels que le Conseil Général du Morbihan, la Région Bretagne, le Pays de Pontivy, le Conseil Municipal décide d'engager une réflexion sur la construction d'un pôle culturel. Cet équipement pourrait regrouper la bibliothèque/médiathèque, le Cartopole, des salles pour les associations à vocation culturelle ainsi qu'un espace dédié aux expositions et il est décidé de prendre dès à présent contact auprès des financeurs pour les informer de ce projet qui pourrait être réalisé en 2012.

- *Suppression de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des entreprises.*

Le Conseil Municipal décide de supprimer, à compter du 1^{er} janvier 2010, l'exonération temporaire de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des entreprises nouvelles.

- *Tarifs municipaux.*

Le renouvellement du marché de restauration scolaire avec la société Océane de Restauration a fait apparaître une augmentation d'environ 0.10 € par repas.

Le Conseil Municipal décide d'une augmentation des tarifs de 0.05 € pour les enfants de BAUD, soit 50% de la majoration du prix, et 0.10 € pour les enfants de l'extérieur soit l'augmentation du prix, avec application à compter du 1^{er} janvier 2010.

- Enfant de BAUD : 2.80 €
- Enfant hors commune : 3.70 €
- Adultes : 6.10 €

Le Conseil Municipal décide également de fixer un tarif de 2 €/ heure pour la location de la scène de la salle des fêtes du Scaouët.

Monsieur Bernard LE PALLEC, adjoint aux finances, évoque la demande de la CAF qui souhaiterait que les communes établissent une tarification modulée en fonction du quotient familial et il propose que ce dossier soit traité par une commission élargie qui pourrait regrouper des membres de la commission finances, de la commission de l'éducation et de la jeunesse, de la commission des affaires sociales et de la petite enfance.

- *Associations – demande de subventions.*

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 400 € à l'EC Pluvigner pour la course BAUD-PLUVIGNER et 520 € au titre des déplacements de l'année 2008.

- *Suppression de la régie transports scolaires.*

La compétence « transports scolaires » ayant été transférée à BAUD Communauté, le Conseil Municipal décide en conséquence de procéder à la suppression de la régie de recettes transports scolaires.

- *Admission en non valeur des titres irrécouvrables.*

Le Maire fait état de la liste des produits irrécouvrables présentée par Monsieur Le Trésorier que le Conseil Municipal décide de mettre en non valeur.

4. Personnel communal.

- *Modification du tableau des effectifs.*

Le tableau des effectifs est modifié par le Conseil Municipal pour permettre la création de plusieurs emplois suite à la réussite à des concours, examens et avancement de grade :

- Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.
- Adjoint territorial du patrimoine principal de 1^{ère} classe.
- Animateur principal.

- *Signature avenant au contrat de prévoyance collective maintien de salaire (MNT).*

Le Maire est autorisé à signer l'avenant proposé par la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) pour une augmentation du taux de cotisation au titre de la garantie maintien de salaire (0.19% au lieu de 0.18%) à compter du 1^{er} janvier 2010.

5. Urbanisme.

- *Modification simplifiée du PLU.*

La procédure de modification simplifiée du PLU, engagée afin de supprimer une partie de l'emplacement réservé n°3 situé Rue du Maréchal Leclerc, prévoit qu'une consultation du public soit organisée à travers un registre mis à disposition pour y consigner des observations. Le Maire précise que le registre mis à disposition en mairie du 20 août au 22 septembre 2009 n'a recueilli aucune observation, et en conséquence le Conseil Municipal approuve le dossier de modification du PLU.

- *Cession domaine privé de la commune - Kergunodo.*

Le Conseil Municipal accepte de céder à Monsieur Didier LE GALLIC une partie de la parcelle YB 163 (80 m²) au prix de 10 € le m², conforme à l'estimation des domaines, ainsi que l'échange d'une partie des parcelles YB 163 et YB 166 (3m²) avec une partie de la parcelle YB 164 (4 m²). Ces cessions sont validées par le Conseil Municipal conformément au plan de bornage établi par le géomètre après accord des deux parties.

- *Elargissement Rue du Glévin - cession gratuite à la commune.*

Dans le cadre de la création d'un lotissement privé, autorisé le 14 septembre 1998, le Conseil Municipal accepte la cession gratuite d'une parcelle de 106 m² destinée à l'élargissement de la rue du Glévin ainsi que la prise en charge des frais d'acte.

- *Cession délaissé de chemin communal – Kerpolican.*

Le Conseil Municipal accepte la cession d'un délaissé de chemin communal bordant les propriétés de Monsieur Antoine GUINAND (191 m²) et Monsieur Jean-Pierre TANGUY (319 m²) au prix de 1 € le m², les frais d'acte étant à la charge des acquéreurs.

6. Questions diverses.

Tableau de classement de la voirie communale :

La mise à jour du tableau a été réalisée par le service urbanisme afin d'intégrer dans le domaine public des voies ouvertes à la circulation. La longueur de la voirie passe ainsi de 49 km à 118 km, ce qui a un impact sur la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat qui, selon les prévisions, passerait de 9 870 € à 26 869 €, soit 17 000 € de dotation supplémentaire.

Intervention Monsieur Alain GUEHENNEC :

Messieurs Alain GUEHENNEC et Noël ROGER, référents sécurité routière, ont mis à disposition du public en mairie durant le mois de juin 2009, un registre sur lequel les personnes pouvaient consigner des observations sur les aménagements urbains et la sécurité routière. Le résultat et l'analyse de ces observations est repris sur un document qui est distribué au Conseil Municipal.

Convention Minibus :

Madame Marie-José LE GUENNEC présente la convention de mise à disposition du minibus publicitaire établie par la commission des sports et de la vie associative, ainsi que les modalités de réservation du véhicule (signature de la convention, fiche de réservation, remise des clés...)

Concours maisons fleuries :

Le Conseil Municipal valide les catégories et les prix à décerner pour le concours des maisons fleuries.

Monsieur Yvon LE CLAINCHE explique que la remise des prix se déroulera le vendredi 2 octobre 2009 à la salle des Fêtes du Scaouët avec également une intervention sur le thème « Jardiner au Naturel ».

Spectacle de magie :

Le spectacle de magie présenté par l'artiste Jean Alain de QUIBERON sera proposé à la salle des Fêtes du Scaouët, le dimanche 6 décembre 2009.

Motion contre le changement de statut de la Poste :

Le Conseil Municipal demande le retrait du projet de loi tendant à changer le statut de la Poste d'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) en Société Anonyme (SA).